

NUMERO : 2025-096
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de Madame Mélody Cornet, 6 rue Jouanin, 31860 Pins Justaret, ayant pour objet l'animation d'une rencontre autour du métier d'écrivain le jeudi 22 mai 2025,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle,

Décide :

Article 1 : De conclure un contrat avec Madame Mélody Cornet, 6 rue Jouanin, 31860 Pins Justaret, ayant pour objet l'animation d'une rencontre autour du métier d'écrivain le jeudi 22 mai 2025, pour un montant de 458.01 euros TTC et d'autoriser la signature dudit contrat et de toutes pièces annexe idoine.

Article 2 : Que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 20 mai 2025

Le Maire
Patrick HADDAD

